

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LEPAYSANT Benjamin, Maire.

Etaient présents : ACHARD Stanislas (arrivé en cours de séance), AGUIDA Sébastien, BEAUDOIN Charlotte, BERNARD Matthias, BOUET Aline, CHARDIN Jean-Philippe, CHIRON Marie-Angéline, DURAND Eric, FREMAUX Marie-Andrée, GOHEL-TIREL Aude, JAMOIS Sandra, KORAL Martine, LANCE Catherine, LEBORGNE Hubert, LEGRIX Maxime, LEPAYSANT Benjamin, LEPELTIER Benjamin, LOUVRIER Jean-Luc, MALLIET Vincent, MARIE Stéphanie, PREVOT Anne-Laure, TARDIF David, TOPHIN Christelle, VANHEE Roxane et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents : BONVALET Christian (pouvoir à TARDIF David), et POTEL Clément (pouvoir à CHARDIN Jean-Philippe).

Secrétaire de séance : LEBORGNE Hubert.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2026. Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

DEROGATION AUX REGLES DU REPOS DOMINICAL 2027 : SECTEUR AUTOMOBILE – N°2026/109

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Groupe Mobilians et du groupe Polmar sollicitant l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical cinq jours en 2027. Un consensus entre tous les concessionnaires a été trouvé pour les dates suivantes :

Dimanche 17 janvier 2027
Dimanche 14 mars 2027
Dimanche 13 juin 2027
Dimanche 12 septembre 2027
Dimanche 17 octobre 2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE les concessionnaires automobiles situés sur le territoire communal à déroger à la règle du repos dominical les dimanches 17 janvier – 14 mars – 13 juin – 12 septembre et 17 octobre 2027,
CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EHPAD DE DOUVRES - N°2026/110

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 3 juillet 2026 concernant le renouvellement du Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D intercommunal de Douvres la Délivrande.

Le nombre de candidats est de dix-sept et la commune par vote à bulletin secret doit se prononcer en faveur de neuf candidats.

Chaque conseiller dispose d'un bulletin avec la liste complète à panacher et d'un bulletin blanc. Le vote a lieu à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1-Commune de Mathieu : Mme HAUCOURT Catherine	27 voix
2-Commune de Biéville-Beuville : Mme LANCE Catherine	27 voix
3-Commune de Blainville sur Orne : Mme BENARD Jennifer	27 voix
4-Commune de Bénouville : M. FOURQUET Gérard	27 voix
5-Commune de Colleville Montgomery : Mme RENAULT Lyliane	27 voix
6-Commune de Hermanville sur mer : Mme MIOUX Christine	27 voix
7-Commune de Lion sur mer : Mme ROSALIE Patricia	27 voix
8-Commune de Ouistreham : Mme LEGAGNEUR Karine	27 voix
9-Commune de Périers sur le Dan : Mme BOULLAND Sonia	27 voix

Le Conseil Municipal valide cette liste à l'unanimité.

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'AUGMENTATION DE LA
PUISSANCE DES CHAUFFERIES DE LA SOCIETE ENERGIE VERTE CAEN LA MER SITUEE A
CAEN ET A HEROUVILLE ST CLAIR- N°2026/111**

Monsieur le Maire présente ce point de l'ordre du jour et donne lecture du courrier émanant des services préfectoraux sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale pour l'augmentation de la puissance des chaufferies de la société Energie Verte Caen la mer située sur le site du Chemin vert à Caen et sur le site d'Hérouville St Clair.

Chaque conseiller municipal a pu consulter le dossier via le lien remis avec la convocation.

Monsieur le Maire indique que cette demande d'autorisation concerne l'implantation de chaudières à gaz de secours dans l'hypothèse d'une défaillance du système de chauffage par biomasse.

Madame VANHEE Roxane expose les difficultés rencontrées sur le site dédié pour comprendre l'impact environnemental de cette future installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, avec une abstention de Mme VANHEE Roxane,

EMET un avis favorable à cette demande d'autorisation ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

SDEC ENERGIE : DEPOSE DE TROIS CANDELABRES RUE MANSART- N°2026/112

Monsieur le Maire demande à M. LEBORGNE Hubert, Maire-Adjoint en charge des travaux, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur LEBORGNE rappelle le projet de mini-forêt porté par la commission vie citoyenne et développement durable. L'emplacement retenu se situe dans le lotissement François Mansart sur un espace enherbé qui dispose à ce jour de trois candélabres d'éclairage public.

Le devis sollicité auprès du SDEC vise à retirer ces candélabres qui seront réutilisés en remplacement de candélabres plus anciens ; le coût total s'élève à 729.86 € avec une participation communale de 608.22 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le SDEC Energie visant à la dépose de trois candélabres sur l'espace rue François Mansart pour une participation communale de 608.22 € ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

**REMBOURSEMENT A UN AGENT DE L'AIDE ACCORDEE PAR LE FONDS POUR L'INSERTION
DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA FONCTION PUBLIQUE - FIPHFP- N°2026/113**

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article R351-56 du Code Général de la Fonction Publique sur les actions qui peuvent faire l'objet de financement par le fonds,

L'article n°36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 a créé le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) établissement public administratif chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

A ce titre, le FIPHFP verse des aides aux employeurs pour le financement d'aides techniques et humaines à destination des agents en situation de handicap afin d'assurer leur maintien dans l'emploi. Pour certaines aides, l'employeur instruit la demande et reçoit le financement ; qu'il doit ensuite reverser à l'agent concerné.

Un agent de la collectivité Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) a eu la nécessité d'acquérir un équipement spécifique pour faire face à son handicap dans le cadre de son maintien dans l'emploi et a été amené à faire l'avance de frais importants relatif à cet équipement.

La commune ayant perçu une aide financière du FIPHFP (sous la référence : Aide n°01BRG265260327152848) pour cet équipement spécifique, le Conseil Municipal se doit de délibérer pour permettre le reversement de cette aide à l'agent concerné.

Le montant de l'aide attribuée s'élève à 1 700 € qui correspond au reste à charge de l'agent, déduction faite de la prise en charge de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de sa Mutuelle.

Cette aide est enregistrée sous le titre de recette n°3316 – Bordereau n°56 pour l'exercice 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le reversement de cette aide à l'agent concerné.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser les sommes engagées par l'agent reconnu travailleur handicapé pour son équipement spécifique, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la commune de 1 700 €.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER- N°2026/114

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités et le Compte Financier Unique 2025 de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Ces documents ont été remis à chaque conseiller municipal avec sa convocation et la note de synthèse.

Monsieur le Maire rappelle les montants principaux issus de ces deux documents.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces documents.

CREATION DE DEUX NOUVELLES COMMISSIONS COMMUNALES- N°2026/115

Monsieur le Maire présente le choix de la municipalité de scinder la commission finances/sports initialement créée en deux commissions distinctes.

Monsieur le Maire propose de créer une commission finances qu'il présidera et une commission Vie associative et sportive que Monsieur TARDIF David présidera.

Chaque Conseiller est appelé à choisir dans quelle commission il souhaite siéger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de deux nouvelles commissions en lieu et place de l'existante ;

PRESENTE le tableau de la nouvelle organisation des commissions communales :

TRAVAUX - PATRIMOINE COMMUNAL	VIE CITOYENNE - DEVELOPPE MENT DURABLE	FINANCES	VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE	ENFANCE - JEUNESSE	COMMUNICA TION - CULTURE	SOLIDARITES - SENIOR
LEBORGNE Hubert	PREVOT Anne-Laure	LEPAYSANT Benjamin	TARDIF David	MARIE Stéphanie	CHARDIN Jean-Philippe	BOUET Aline
Marie-Andrée FREMAUX	Sandra JAMOIS	Christian BONVALET	Christian BONVALET	Jean-Luc LOUVRIER	Éric DURAND	Jean-Luc LOUVRIER
Corinne VILLEDEU	Roxane VANHEE	Marie-Andrée FREMAUX	Matthias BERNARD	Charlotte BEAUDOIN	Christelle TOPHIN	Marie-Andrée FREMAUX
Christian BONVALET	Marie- Angéline CHIRON	Matthias BERNARD	Vincent MALLIET	Roxane VANHEE	Vincent MALLIET	Éric DURAND
Marie-Angéline CHIRON	Charlotte BEAUDOIN	Corinne VILLEDEU	Maxime LEGRIX	Aude GOHEL- TIREL	Stanislas ACHARD	Sandra JAMOIS
Stanislas ACHARD	Christelle TOPHIN	Sandra JAMOIS	Clément POTEL	Sébastien AGUIDA	Clément POTEL	Aude GOHEL- TIREL
Maxime LEGRIX	Catherine LANCE	Jean-Luc LOUVRIER	Benjamin LEPELTIER	Martine KORAL	Sébastien AGUIDA	Martine KORAL
Matthias BERNARD	Éric DURAND				Martine KORAL	Catherine LANCE
Benjamin LEPELTIER						

CONVENTION AVEC MINIBIGFOREST POUR LA CREATION D'UNE MINI-FORET- N°2026/116

Monsieur le Maire demande à Madame Anne-Laure PREVOT, Maire-adjointe en charge du développement durable de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Mme PREVOT Anne-Laure présente le souhait de mettre en place sur le territoire de la Commune une mini-forêt. Un terrain propice et correspondant pleinement à cette activité a été trouvé au sein du lotissement Mansart.

Chaque membre du Conseil peut se rendre dans certaines communes voisines qui ont procédé à cette création afin d'en comprendre le fonctionnement et les enjeux.

L'Association Minibigforest, ayant vocation à contribuer notamment à la reforestation, propose son assistance et son expertise dans la mise en œuvre de ce projet. Cette Association sollicite des mécènes afin de minorer le coût de cet investissement pour la commune. La contribution finale de la commune ne devrait, ainsi, pas excéder 10 000 € en reste à charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée par l'Association Minibigforest afin que cette dernière apporte son assistance dans la création d'une mini-forêt rue Mansart et annexée à la présente.

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

CHARTRE DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE - N°2026/117

Monsieur le Maire présente le projet de Charte documentaire de la bibliothèque municipale. Ce document fixe les modalités de gestion de la bibliothèque, notamment en matière de collections, ainsi que de sa mission en matière de lecture publique.

Ce document permet de fixer clairement les règles de fonctionnement de cet établissement et n'appelle pas de remarque particulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte documentaire de la bibliothèque annexée à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

CONVENTION AVEC COM2000 POUR L'ELABORATION D'UN AGENDA COMMUNAL - N°2026/118

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Philippe CHARDIN, Maire-adjoint en charge de la communication de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

M. CHARDIN Jean-Philippe présente le souhait de proposer aux habitants de la commune un agenda contenant des informations utiles de tout ordre.

Le prestataire COM2000 propose une convention afin de procéder à la création et l'édition de cet agenda ; cette dernière étant gratuite pour la commune et entièrement sponsorisée par les entreprises, commerces et artisans du territoire, sans obligation de leur part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée par COM2000 pour la création et l'édition d'un agenda communal annexée à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ELAN POUR LA DISTRIBUTION DU FLASH MENSUEL - N°2026/119

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Philippe CHARDIN, Maire-adjoint en charge de la communication de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

M. CHARDIN Jean-Philippe présente la convention proposée par l'Association de réinsertion ELAN concernant les tarifs applicables pour la distribution du flash mensuel.

Cette association était déjà en charge de la distribution du Flash, mais a souhaité revoir ses tarifs.

M. CHARDIN Jean-Philippe a sollicité d'autres prestataires concurrents, mais les tarifs sont beaucoup plus élevés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée par l'Association ELAN pour la distribution du Flash mensuel annexée à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

CONVENTION AVEC LE CLUB DE RUGBY HEROUVILLAIS - N°2026/120

Monsieur le Maire demande à Monsieur David TARDIF, Maire-adjoint en charge de la vie associative et sportive de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

M. TARDIF David présente la convention de mise à disposition par la commune des installations sportives et du vestiaire du stade G. ANGOT, au club de rugby herouvillais pour la section féminine.

M. TARDIF David indique que cette mise à disposition ne pose aucun problème d'organisation et rappelle que la Ville d'Hérouville St Clair a gracieusement prêté ses installations lors de la fermeture du gymnase de la commune. Cette convention vise à fixer les règles de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des installations sportives et des vestiaires du stade G. ANGOT au Club de rugby Hérouvillais pour l'accueil de la section féminine, annexée à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

MODIFICATION DU TARIF DE LA CAUTION SOLLICITEE LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES PERSONNES HORS COMMUNE- N°2026/121

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués pour la location de la salle polyvalente et indique qu'il propose de revoir le montant de la caution sollicitée auprès des personnes hors commune. Des faits récents appuient cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la grille tarifaire de location de la salle polyvalente en portant à 1 000 € le montant de la caution sollicitée auprès des personnes hors commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

MISE EN PLACE D'UN TARIF DE PRET DES SALLES DU CENTRE MULTI-ACTIVITES-

N°2026/122

Monsieur le Maire présente une sollicitation récente d'une praticienne de la commune concernant le prêt d'une des deux salles de réunion du Centre-Multi-activités. Monsieur le Maire présente le coût horaire de ces salles basé sur les coûts supportés par la Commune, notamment en matière de fluides et de frais d'entretien. Il ressort de ce calcul un coût horaire de 7 € pour ces deux salles et un coût horaire de 5 € pour la salle omnisport.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir cette possibilité de prêt des salles du centre-activités, moyennant une participation financière de 7 € par heure entamée pour les salles 1 et 2 et de 5 € pour la salle omnisport dans les mêmes conditions.

Cette possibilité sera soumise à accord préalable en fonction des disponibilités des salles et ne devra pas intervenir de façon récurrente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au prêt des salles du centre multi-activités pour une facturation de 7 € pour les salles 1 et 2 et de 5 € pour la salle omnisport, par heure entamée et sous réserve des disponibilités des salles ;

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre cette décision.

QUESTIONS DIVERSES - N°2026/123

Monsieur le Maire présente les sujets évoqués en commission finances le 24 août dernier : la fiabilisation des bases foncières concernant les éléments de confort, le tarif des salles communales, la possibilité de mettre en place la Taxe sur la publicité extérieure, la réflexion sur le versement d'une subvention pérenne à la sécurité civile, le bilan prévisionnel 2026, le Programme Pluriannuel d'investissement communal et intercommunal, et la mise en place courant septembre d'un nouveau toboggan dans le square de la Sapée.

Monsieur le Maire rappelle le questionnement de la Communauté Urbaine concernant les souhaits de la Commune en matière de mobilités ; le courrier retraçant les remarques de chacun a été adressé à la Vice-Présidente en charge.

Monsieur LEBORGNE Hubert dresse le bilan des travaux en cours : le collecteur de vêtement rue côte de Nacre a été déplacé au stade, des travaux de voiries vont démarrer rue du Tour de ville et rue des tailleurs de pierre, des travaux sont en cours Haute rue, la création de la piste cyclable vers Périers est en cours, et le gymnase devrait ouvrir ses portes définitivement cette semaine.

Madame PREVOT Anne-Laure rappelle les réunions des référents de quartier programmées les 3 et 10 octobre prochains ; des secteurs et des emplacements sont définis. L'inauguration du rucher est prévue le 10 octobre à 12h. La collecte des DEEE se déroulera le 19 septembre prochain dès 9h sur la place Margetshöhheim.

Monsieur TARDIF David indique que le SYVEDAC propose une journée portes ouvertes le 26 septembre prochain de 10h à 19h. Le 1^{er} entraînement de basket s'est déroulé cette semaine dans le gymnase. Le forum s'est très bien passé ce samedi.

Madame MARIE Stéphanie indique que la prochaine commission enfance jeunesse se déroulera le 22 septembre à 18h et l'élection du CMJE le 26 septembre.

Monsieur CHARDIN Jean-Philippe indique que le forum s'est très bien passé et a permis notamment sur le stand organisé par la mairie de récolter 40 à 50 adhésions au club des bénévoles. La marche d'octobre rose se déroulera le 17 octobre prochain ; cette année il n'y aura pas de tee-shirt donné. Mme CHIRON Marie-Angéline demande s'il serait possible de prévoir à cette occasion marche et course. Cette idée sera étudiée l'an prochain. La Commission communication se réunira avant la fin septembre.

Madame BOUET Aline rappelle les dates importantes : le 24 septembre café de l'emploi organisé par l'ADMR ; le 12 octobre le voyage des aînés ; le 13 décembre le repas des aînés. Les inscriptions au Conseil des sages sont lancées. L'analyse des besoins sociaux est en cours également.

Monsieur BERNARD Matthias demande s'il est possible de relayer l'appel à bénévoles sur CityKomi. Le nécessaire sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 18.

Le Secrétaire de séance,

Hubert LEBORGNE.



Le Maire,

Benjamin LEPAYSANT.